

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 4

Artikel: 1798 : l'armée française à Lausanne. - Requisitions. - Dévouement patriotique d'un enfant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196712>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

1798

L'armée française à Lausanne. — Requisitions.
Dévouement patriotique d'un enfant.

Le 28 janvier 1798, l'armée française commandée par Ménéard, qui avait son quartier général à Ferney, franchissait notre frontière. Ce général, avertissant l'Assemblée provisoire des délégués des villes et communautés du Pays de Vaud, lui enjoignait en même temps de lui préparer de l'argent et des vivres: « Il » me faut environ 700,000 francs, disait-il, pour » pourvoir aux besoins de ma division. De plus, » ma division doit trouver, le 28 courant, à Nyon, » 8500 rations de pain, autant de viande et de » vin, avec 300 rations de foin, de 20 livres, et » de deux-tiers de rations d'avoine. Il y aura » en outre 9000 rations d'eau-de-vie, de 16 rations par bouteille. »

Ménéard demandait aussi ces provisions pour l'armée du général Rampon, qui, venant de Thonon, avait débarqué à Villeneuve et à Vevey. Et ces préparatifs devaient avoir lieu pour toutes les stations de l'armée.

Partout on se préparait à recevoir les soldats français, partout les populations cherchaient à pourvoir aux exigences de la situation par des dons en argent ou des denrées. Sur tout le parcours de l'armée, l'animation était immense; chacun luttait de patriotisme et de dévouement.

Le 29, Ménéard, suivi de son état-major, fit son entrée à Lausanne, avec 9000 hommes.

L'Assemblée provisoire, qui siégeait en permanence à Lausanne, recevait continuellement de nouveaux délégués des communes et de nouvelles adhésions, accompagnées de dons déposés avec enthousiasme sur l'hôtel de la patrie.

Le siège de cette assemblée, à l'Hôtel-de-Ville, entretenait une animation continuelle sur la place de la Palud.

La famille Dapples, qui habitait alors la maison située vis-à-vis, et qui a été reconstruite dernièrement par la commune de Lausanne, était aux premières loges pour contempler ce mouvement de la population lausannoise.

Un jour, le père et la mère, assis près de la fenêtre, regardaient passer tous ceux qui allaient contribuer par des dons volontaires au paiement des dépenses nécessaires à leur émancipation et à la défense de la patrie. Au près d'eux était un jeune garçon de dix ans que cette effervescence patriotique avait vivement ému. Tout à coup, un généreux élan s'empara de son cœur; il passe dans la chambre voisine, prend les prix en argent qui lui avaient été délivrés aux dernières promotions du collège, sort de la maison à l'insu de ses parents, monte l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, heurte à la porte de la salle où siégeait l'Assemblée provisoire, et remet sa petite offrande. Séance tenante, cette assemblée lui délivra l'acte de patriotisme dont voici la copie textuelle:

UNION — CONCORDE

L'assemblée générale des Représentants provisoires du Pays de Vaud a reçu de la part du citoyen Marc-Robert-Charles-Juste Dapples, de Lausanne, âgé de dix ans, l'offrande patriotique de quatre pièces d'argent, prix de son application dans les études.

Charmée de trouver des sentiments si beaux dans un cœur aussi jeune, Elle a non-seulement décrété mention honorable de ce don; mais elle a encore appelé dans son sein le jeune citoyen qui en a fait l'offrande, pour lui témoigner les sentiments unanimes dont ses membres sont pénétrés.

Il parait. L'assemblée lui adresse ses remerciements. Elle se plaît à voir en lui un des soutiens de la Patrie. Elle l'assure de sa bienveillance et de son amitié, et elle charge son Président de lui donner l'accolade fraternelle.

Expédié sous le sceau de l'assemblée et les signatures requises, le 31 janvier 1798.

Chancellerie du pays de Vaud,

VALIER, secrétaire. MIÉVILLE.

(L. S.)

Un souper de municipaux.

C'était le soir de Sylvestre. Les honorables municipaux de la commune de ... étaient rassemblés à l'auberge, dans la petite salle qui sert ordinairement de sanctuaire aux sociétés locales, aux réunions particulières, etc.

Fait remarquable et qui se présente peu fréquemment aux assemblées ordinaires du pouvoir exécutif communal, tous les municipaux, huissier compris, étaient présents. Après bien des hésitations, on avait cru devoir aussi, par déférence, convoquer le président et le secrétaire du Conseil communal.

Inutile de vous dire que ces respectables conseillers s'étaient réunis là, non point pour discuter une des grandes questions à l'ordre du jour: eau, force, lumière, socialisme ou rachat des chemins de fer, questions fort ardues et qui les intéressaient fort peu du reste, comme tous les autres grands problèmes sociaux; mais ils s'étaient plutôt donné ce rendez-vous pour savourer quelque succulent repas, commandé d'avance à l'aubergiste et dont un bon providentiel, découvert sur quelque opération municipale de l'année, faisait tous les frais.

Il est minuit. Nos gens sont repus; plats et assiettes ont été prestement enlevés et l'aubergiste sert avec un empressement tout particulier les honorables représentants de l'autorité.

Les têtes sont déjà échauffées, l'Epesses de M. Fonjallaz a déjà mis la joie au cœur de plus d'un participant et le boursier communal, quelque peu lancé, vient de chanter sur un ton de commande sa romance de prédilection:

Viens, mon adorée,
Ma bien aimé-é-é-é etc.

Malgré sa voix de clarinette fêlée, tous l'écou-

tent religieusement, les regards suspendus à ses lèvres pour ne pas perdre la moindre bribe d'une si délicieuse romance.

Mais arrivé au deuxième verset, la mémoire lui fait défaut; il s'arrête en s'écriant, d'une voix enrouée: « Charrette! que je n'aie pas pris mon carnet où je l'ai copiée: c'est pourtant les derniers versets qui sont les plus jolis! »

— Bois-en un! ça te fera rassouvenir, lui dit le secrétaire.

Le boursier vide son verre, mais les strophes s'obstinent toujours à venir et restent confuses dans son cerveau; aussi se rassied-il en maugréant.

Et tous d'applaudir quand même et de crier: « Bravo pour le boursier! »

Et comme pour faire oublier l'absence de mémoire du boursier, le président du conseil entonna le *Ranz-des-vaches*, qui fut bissé; puis l'huissier, qui avait retenu de son père une chanson du Sonderbund, attaqua sur un air de fausset d'ophticléide:

Les Jésuites cette fois,

Les Jésuites cette fois, etc.

Et les bouteilles d'aller leur train.

— Dites donc, syndic, fait alors le plus jeune municipal, dites-nous voir un peu ce que c'est que ce centenaire qu'on va fêter le 24 janvier; je ne suis pas bien au clair de ça, moi, j'avais toujours cru que c'était le 14 avril qui était la fête d'indépendance des Vaudois, et qui d'ians-tre étaient ce Laharpe, ce Muret, ce Monod et compagnie, que les journaux en sont tout pleins. Vous devez ça savoir, syndic?

Le syndic n'est pas, comme vous devez le supposer, un Démosthène; abstenez-vous aussi de l'interroger sur les grandes phases de notre histoire, car ses connaissances dans ce domaine sont aussi fort limitées. Cependant, échauffé par l'Epesses, il grillait d'envie de dire deux mots, ne fût-ce que pour montrer sa supériorité sur ses autres collègues qui n'avaient fait jusqu'ici que chanter; aussi, après avoir bu un verre, débuta-t-il en ces termes:

« Chers concitoyens, l'ami Gustave me demande de dire deux mots sur le centenaire, et bien je veux bien! Pour ce qui est du 24 janvier, je suis bien d'accord avec lui et je crois qu'ils se sont fourré le doigt dans l'œil en la mettant au 24, car j'ai toujours entendu dire à mon père, à mon grand-père et à tout le monde que c'était le 14 avril, et même qu'on chante encore:

Po la fêta dâo quatorze.

(Ici le syndic se met à entonner le premier couplet que tous appuient en chœur).

» Pour ce qui en est de La Harpe, Muret, etc., avez-vous lu la *Revue*?

— Non! firent plusieurs voix.

— Donc, reprit le syndic, si vous n'avez pas lu la *Revue*, vous n'avez rien lu. Et bien, il se dit que La Harpe voulait faire comme Davel, émanciper le canton de Vaud, seulement, d'après mon opinion, Davel a eu plus de courage, il a laissé sa tête, tandis que quand Laharpe a eu vu que les Bernois lui montraient les dents, il s'est dépêché de fichier le camp à Paris en